

Règlement de participation au concours : “La Nintendo 3DS a 3 ans”

Le concours « **La Nintendo 3DS a 3 ans** » se déroule sur les pages Facebook Nintendo 3DS Belgique (www.facebook.com/Nintendo3DSBelgie et www.facebook.com/Nintendo3DSBelgique). La participation au concours est uniquement possible du mardi 25 mars 2014 au dimanche 30 mars 2014 à 23h59.

Le concours «**La Nintendo 3DS a 3 ans**» organisé pour gagner les lots mentionnés ci-dessous est une initiative de Nintendo Benelux B.V., Frankrijklei 33 bte 7, 2000 Anvers (**Nintendo**).

La participation à ce concours est gratuite. La participation et les chances de remporter un prix ne dépendent de l'achat d'aucun produit Nintendo.

La participation au concours implique une acceptation de toutes les dispositions du présent règlement et de toute décision éventuelle de Nintendo concernant le concours.

Pour participer, chaque participant doit remplir toutes les données nécessaires ainsi que les réponses aux questions du concours, tel que prévu dans le règlement spécifique du concours. Chaque consommateur ne peut participer qu'une seule fois.

La participation au concours est ouverte aux personnes résidant en Belgique, à l'exception des employés et des collaborateurs de Nintendo et de fournisseurs impliqués.

Les participants âgés de moins de 18 ans déclarent avoir l'autorisation de leurs représentants légaux pour participer au concours. Dans le cas où cette permission n'a pas été obtenue, Nintendo peut décider de ne pas attribuer le prix sauf si le participant parvient encore à prouver qu'il a bien obtenu l'autorisation de ses représentants légaux. Nintendo se réserve le droit de demander à tout moment au participant de présenter une pièce d'identité valide.

Nintendo décline toute responsabilité si, en raison de force majeure ou de toute autre raison indépendante de la volonté de Nintendo, la durée du concours est modifiée ou si le concours est adapté ou annulé ou la remise des prix non exécutée. Aucune indemnité ne pourra être réclamée par les participants à ce sujet.

Description du concours

Les participants doivent écrire un e-mail créatif à Nintendo (nintendo.concours@nintendo.be) en précisant le prix qui a sa préférence et quel a été le moment le plus spécial avec votre Nintendo 3DS durant ces 3 années. Nintendo choisira les gagnants parmi les envois reçus au plus tard le dimanche 30 mars 2013 à 23h59 et ce, sur base des critères suivants : originalité, créativité et affinité avec Nintendo.

Pour être pris en considération pour les prix proposés dans le cadre de ce concours, il est impératif que :

- 1) Les participants envoient un e-mail créatif
- 2) L'e-mail ne contienne pas de mots ou de langage inapproprié
- 3) L'e-mail fasse référence à Nintendo

La cagnotte comprend les prix suivants :

- 1 x jeu Super Mario 3D Land (2011)
- 1 x jeu Kid Icarus: Uprising (2012)
- 1 x jeu The Legend of Zelda: A Link Between Worlds (2013)
- 2 x Pack goodies Nintendo 3DS (un sac Nintendo 3DS rempli de goodies de 3 ans de Nintendo 3DS)

Il n'y a que 5 gagnants qui recevront le prix de leur préférence. Ils seront mis au courant par notre page Facebook au plus tard le lundi 31 mars 2014.

En envoyant un message, le participant déclare et garantit qu'il/elle possède ou a obtenu tous les droits requis pour pouvoir envoyer ce message et pour son utilisation ultérieure par Nintendo, incluant sans s'y limiter, tous les droits d'auteur, les marques commerciales et les autres droits de propriété. Chaque participant accepte en outre de ne pas envoyer de messages ou tout autre contenu qui enfreindrait le droit à la première communication, les droits à la protection de la vie privée, les droits d'auteur, les marques commerciales ou tout autre droit de propriété des tierces parties.

Nintendo se réserve par ailleurs le droit d'exclure tout participant du concours lorsqu'il s'avère que celui-ci a fraudé ou tenté de frauder.

Nintendo ne peut en aucun cas être tenue responsable en raison de mauvaises informations fournies par un participant, en ce compris, sans y être limité, un mauvais numéro de téléphone, une mauvaise adresse e-mail ou une mauvaise adresse ne permettant pas de joindre le participant.

Les participants ayant rempli de manière incorrecte ou incomplète leur formulaires de participation sont disqualifiés et ne pourront rentrer en ligne de compte pour l'attribution des prix.

La participation au concours implique que les gagnants autorisent explicitement Nintendo à divulguer leurs noms sur le site internet www.nintendo.be, et sur les pages Facebook : www.facebook.com/Nintendo3DSBelgie et www.facebook.com/Nintendo3DSBelgique conformément à la politique en matière de vie privée de Nintendo.

Dans le cas où les prix montrés ne sont plus ou très difficilement disponibles, Nintendo se réserve le droit d'offrir un prix alternatif équivalent.

Les prix ne peuvent pas être échangés contre de l'argent comptant ou d'autres prix.

Nintendo peut modifier ces conditions de participation à chaque instant; nous vous conseillons donc pour cette raison de consulter régulièrement ces conditions. Nintendo ne garantit pas le fonctionnement normal et ininterrompu de son(ses) site(s) Internet ou des services fournis ou utilisés par elle. Malgré le plus grand soin consacré par Nintendo à l'administration de son(ses) site(s) Internet, il est possible que l'information soit incomplète ou inexacte. Le participant est lui-même responsable de la mise en œuvre des dispositions adéquates (comme les dispositions de télécommunication) pour participer à l'action.

Si un participant a une plainte ou des objections concernant l'action organisée par Nintendo, il peut en informer Nintendo dans les 3 jours ouvrables à compter du moment où le fait à la base de la plainte s'est produit ou que celui-ci pouvait raisonnablement être établi en envoyant un e-mail à contact@nintendo.be avec comme intitulé 'Plainte Concours La Nintendo 3DS a 3 ans'.

Nintendo n'est pas responsable des frais que le participant pourrait engager pour participer à l'action.

Les présentes conditions n'affectent nullement la responsabilité de Nintendo pour le dommage résultant de lésions corporelles, d'atteintes à la santé ou d'une perte de la vie imputable à un manquement par négligence ou intentionnel à ses obligations de la part d'un représentant légal ou d'un agent délégué de Nintendo, ni la responsabilité de Nintendo concernant les dommages imputable à une fraude ou à un manquement intentionnel ou par grave négligence à ses obligations de la part de Nintendo, d'un représentant légal ou d'un agent délégué de Nintendo. Il en va de même pour le dommage relatif à toute réclamation dans le cadre de la réglementation sur la responsabilité en matière de produits défectueux ou de toute autre garantie fournie par Nintendo.

La responsabilité de Nintendo se limite au dommage prévisible et intrinsèque au contrat, c'est-à-dire le dommage imputable à une violation fautive des obligations contractuelles fondamentales de la part d'un représentant légal ou d'un agent délégué de Nintendo et qui ne résulterait pas de lésions corporelles,

d'atteintes à la santé ou d'une perte de la vie, ni de réclamations dans le cadre de la réglementation sur la responsabilité en matière de produits défectueux. Les obligations contractuelles fondamentales sont les obligations dont le respect est requis pour que le concours se déroule correctement et dont le respect peut être tenu pour acquis par les participants.

Nintendo ne saurait être tenu responsable pour le dommage relatif à toute raison non mentionnée dans l'un des deux paragraphes précédents.

La Direction de Nintendo est seule décisionnaire pour tous les autres cas non prévus dans ces conditions.

Aucune correspondance ni aucune conversation téléphonique ou autre ne pourra être entretenue avec Nintendo sur les conditions de participation ou sur les résultats du concours.

Les décisions de Nintendo sont sans appel.

La loi belge est d'application en ce qui concerne ces conditions de participation et l'action s'y afférant.

Déclaration en matière de vie privée

Nintendo respecte vos droits en matière de protection de vos données personnelles. La succursale belge de Nintendo Benelux B.V., dont le siège social se situe Frankrijklei 33 bte 7, B-2000 Anvers, en tant qu'organisateur de ce concours et Nintendo of Europe GmbH, Nintendo Center, D-63760 Grossostheim, Allemagne (conjointement « Nintendo »), qui exploitent le site anneedeluigi.nintendo.be, utilisent uniquement et traitent vos données personnelles dans le mesure et pour le temps nécessaire pour le concours, conformément à la loi sur protection de la vie privée du 8 décembre 1992 et ses arrêtés d'exécution.

Vos données personnelles sont également traitées pour permettre votre participation au concours. En particulier, Nintendo ne transmettra pas vos données à un tiers et/ou ne traitera/utilisera pas vos données à des fins promotionnelles ou autres que celles mentionnées (les sociétés qui éventuellement offrent des services dans le cadre de l'organisation du concours, agissent au nom de Nintendo et sont obligées de traiter les données conformément aux principes ci-décrits, ne sont pas considérés comme des tiers).

Le traitement de vos données personnelles a lieu sous le contrôle et la surveillance de Nintendo Benelux B.V., succursale belge et de Nintendo of Europe GmbH. Nintendo a pris les mesures nécessaires pour éviter que des personnes non autorisées aient accès à vos données personnelles et/ou que celles-ci soient traitées de manière illégitime, perdues de manière accidentelle, endommagées ou détruites. Dans la mesure où vos données sont accessibles à des sous-traitants (au sens de la loi), Nintendo a pris les mesures contractuelles nécessaires pour garantir la confidentialité et la sécurité de vos données, et plus particulièrement, leur traitement conformément aux prescriptions de la loi pour la protection de la vie privée du 8 juin 1992 et de ses arrêtés d'exécution.

Vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles et de demander par écrit que des données erronées soient corrigées. En participant au concours, vous acceptez le traitement de vos données personnelles tel que décrit ci-dessus.